

# Conseil Municipal Ordinaire

## Vendredi 9 décembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt deux, le neuf décembre à vingt heures trente minutes,  
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

### Étaient présents :

M Caron Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Ludovic, Mme SALATHE Louise, M RIERA Bruno, Mme HERBSTER Annelise.

Absents excusés : M MOURGUES Grégory, Mme ROUX Estelle qui donne pouvoir à Mme MARTIN Jacqueline.

### Absent :

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme SALATHE Louise.

*Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.*

### **Ordre du jour :**

- 1°/Infos SIAEP (*nouvelle gouvernance*),
- 2°/ Tarifs et loyers 2023,
- 3°/ Conservation archives « anciennes »
- 4°/ Subventions école Lasalle
- 5°/ Convention cantine Lasalle
- 6°/ Avenir de la commune
- 7°/ Questions diverses

### Vote du compte rendu du 07.11.2022 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 07.11.2022.

### **Introduction**

Le maire rappelle la diffusion du film d'Alain Renaux le samedi 10 décembre à 20h30 dans la chapelle.

### Conges des employés :

Christian du 26 décembre au 2 janvier inclus

Elodie du 21 au 27 décembre inclus

**Le secrétariat sera fermé le lundi 26 décembre 2022**

Vœux 2023 : samedi 21 janvier 2023 à 16h avec goûter

En préambule, j'ai invité Claire LEONARD pour chanter une petite heure.

### Crucicaderlien fin 2022 :

Infos sur la commune depuis l'été, et invitation aux vœux 2023

### Travaux :

Elagage : 2 arbres

Une proposition a été faite au Lycée d'enseignement général et technologique agricole Marie Durand de Rodilhan : les élèves viennent bénévolement (repas et carburant à fournir). En attente du retour sur la faisabilité (si c'est validé, une convention devra être faite entre le lycée et la mairie). Une convention devra être signée entre la mairie et le lycée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autoriser le maire à signer cette convention.

### Comité de pilotage Unité de Gestion Grand Gibier :

Il aura lieu le mardi 10 janvier 2023 à 18h à Sainte Croix de Caderle (unité 21 de la commune + unité 15).

## **1°/Infos SIAEP (nouvelle gouvernance)**

### Conseil syndical le 5 septembre 2022 :

Election d'une nouvelle gouvernance car le président sortant (Michel Salat) a été élu député.

Nouveau président : Mr MAGNY Sébastien (maire de St Bonnet de la Salendrinque)

Vice-présidente : Mme HERBSTER Annelise (conseillère municipale à Ste Croix de Caderle)

De nombreuses réunions de travaux ont eu lieu depuis sur les points suivants :

Le schéma directeur (dossier de consultation avec l'aide de l'ATD)

Discussion avec les communes voisines

Visite des installations

### Et sur le suivi des travaux et dossiers en cours :

- Cap fun et le hameau de Prades

- Source de Vabres

- Avancée des travaux au captage du pont de Salindres suite aux inondations de 2020

- Reprise des servitudes

- Etude sur la possibilité de passer en régie

### Sujets à venir :

Statuts à revoir

Véolia ou l'affermage fini fin 2023

Annelise précise :

Le projet des études du schéma directeur a un coût estimé à 225 000€ (pour des travaux et des objectifs). Cela va permettre de faire un inventaire du réseau bien précis (ressources, aménagements...)

Autres points :

- Etude du besoin + perspectives pour les années à venir (étude d'une régie au siaep ?).  
Tenir compte des gros consommateurs comme Cap Fun.

- Etats des lieux détaillés des réseaux, des ouvrages et des ressources en eau .

- Etude des besoins actuels et futurs de la collectivité.

- Comparatif entre les besoins et les capacités des infrastructures.

- Intégration des enjeux liés au changement climatique.

- Propositions de travaux et d'actions permettant d'aboutir à une stratégie globale et à la mise en place d'un programme d'amélioration du réseau réaliste et efficace.

## **2°/Tarifs et loyers**

Le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la salle Fernand Volpelière aux personnes et associations extérieures de la commune avec pour objectif de la louer plus.

### **✓ Concessions caveau et urne**

- 130 € le m<sup>2</sup> pour les caveaux (cinquantenaire),
- 65€ l'emplacement urne

### **✓ Photocopies :**

Copie NB A4 :	0,15 € /page	Copie couleur A4 :	0.30 € /page
Copie NB A4 R/V :	0,30 € /page	Copie couleur A4 R/V :	0.60 € /page
Copie NB A3 :	0,30 € /page	Copie couleur A3 :	0.60 € /page
Copie NB A3 R/V :	0,60 € /page	Copie couleur A3 R/V :	1.20 € /page

Association de la commune : gratuit avec fourniture du papier,

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

### **✓ Location Salle Fernand Volpelière :**

Caution pour les associations :	600,00 €
Caution pour les privés :	600.00 €
Locataire habitant sur la commune :	70,00 €
Locataire habitant hors commune :	110,00 €
Association dont siège social hors commune :	110,00 €
Association dont siège social sur la commune et Eglise Protestante Unie des Vallées Cévenoles :	gratuit
Professionnels de la commune pour réunion de travail :	gratuit
Caution ménage pour tous :	50 €

### **✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :**

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,  
Association EPUV pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,  
Caution de 1 500 €/chauffage,  
Association dont siège social sur la commune : gratuit,  
EPUV pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

### **✓ Mise à disposition de la salle polyvalente et utilisation de la chapelle :**

Association ou personne hors commune : 200€/jour (sans chauffage),  
Caution de 3 000.00 €.

### **✓ Bulletin « Crucicaderlien »**

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

### ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal,***

#### ***Décide*** à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 comme indiqué ci-dessus.

### **✓ Loyer 2022 :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

L'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 n'étant pas connu à ce jour :

### ***Le conseil municipal Décide, à l'unanimité***

De suivre l'indice de référence de l'Insee du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 afin de fixer le montant du loyer mensuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 3°/Conservation archives « anciennes »

Suite à la visite de monsieur Vincent MOLLET, conservateur en chef du patrimoine, Les archives (*Etat civil, registres délibérations,...*) ont été numérisées et rendu à la mairie d'où cette convention.

Les archives documents religieux ont été déposés aux archives départementales le 14 octobre 2022 (*remise en mains propres par monsieur Le Maire à la directrice des archives départementales du Gard, madame Pascale BUGAT*) pour numérisation (*et mise en ligne future*). Ces documents seront conservés aux archives départementales.

Vu l'article L. 212-11 du Code du Patrimoine,

Vu l'article L. 212-14 du Code du Patrimoine,

Il est imposé au conseil municipal :

- D'accepter la conservation dans les locaux de la mairie :
  - ⇒ Des registres de l'Etat civil de plus de cent vingt ans
  - ⇒ Des registres de délibérations de plus de cinquante ans
  - ⇒ Et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus l'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif ;
  
- De charger Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'Etat dans le département.

#### ***Le conseil municipal Décide, à l'unanimité***

D'autoriser monsieur le maire à réaliser les démarches auprès du représentant de l'Etat dans le département.

### 4°/Subventions école Lasalle

Suite au conseil d'école et à la demande de monsieur Philippe BELTRANDO et de l'E.E.P.U Lasalle.

L'école souhaite bénéficier de la subvention habituellement reçue pour les classes transplantées (*25 euros par élève en maternelle, 50 euros par élève en élémentaire*).

Deux enfants sont concernés par cette demande.

Le montant de la subvention s'élèverait donc à 25 + 50 euros soit un total de 75 euros (*prévus au budget*).

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité** d'autoriser monsieur le maire à mandater la subvention.

### 5°/Cantine Lasalle

Suite à la demande la mairie de Lasalle, une délibération doit être prise indiquant la prise en charge par la commune des frais de cantine.

Monsieur le maire fait part que la commune a participé pour l'année scolaire 2021/2022 de la manière suivante : le prix d'un repas étant de 6.10€ (inchangé).

Mise à jour :

"Le principe de participation aux frais de cantine sera reconduit par tacite reconduction, sauf modification ou dénonciation par l'une ou l'autre des parties."

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité** d'autoriser monsieur le maire à prendre la délibération.

## 6°/Avenir de la commune

### INTRODUCTION

C'est un dossier important et sensible. Et je souhaite qu'il soit travaillé dans l'intérêt commun et avec le maximum d'éléments (pour mieux se projeter).

Avant d'évoquer l'avenir, il faut bien connaître le présent qui sera la base des choix.

Puis ensuite se projeter : quelle mairie et commune veut-on ?

Dans le cas d'un regroupement : il faudra faire ressortir tous les avantages / inconvénients de chaque solution envisagée.

### Pourquoi nous devons parler d'avenir

La vision à moyen/long terme est difficile pour 3 raisons principales :

Nous sommes une commune contrainte par nos finances, avec une diminution des élus (qui se projettent en 2026 et au-delà ?), et avec (que) les compétences générales ...

Pour un regroupement, le choix doit se faire avec une commune limitrophe.

### Questions à se poser pour notre avenir :

On a quoi ?

Il nous manque quoi ?

[Compétence urbanisme](#)

[Centre Communal d'Action Sociale : CCAS](#)

### Rôles, fonctions actuelles :

3 employés communaux :

a) secrétariat à temps partiel (trop court) = administratif, état civil, ...

b) agent technique d'entretien = entretien courant (espaces municipaux cimetière paysager, aire de repos, atelier, route communale) et petits travaux

c) agent de nettoyage

Elus (11)

Choix d'investissement (qui sont très contraint)

Fonctionnement de la commune, application des lois, recueil de la population (cahier de doléances, manque de médecin), information et aide en local (masques, coupures électricité ? =

Délégation-Représentations en dehors de la commune

Ils sont les yeux des administrés sur la commune (ENEDIS, ORANGE, tel mobile, tous réseaux, démarches, contact, ... )

Associations : 2 festives vie de la commune, +2 chasseurs

Compétences : Etat civil + compétences générales (entretien du communal, adressage ....)

Retour des élus (tour de table) ?

[Ce sujet doit être abordé seul en réunion de travail \(hors conseil municipal\).](#)

Ces notes (point 6) seront envoyées aux élus et une réunion sera programmée en début d'année 2023.

## **7°/Questions diverses**

Rapport Quinquennal relatif aux compétences transférées depuis le 1/01/2017 (Ales Agglomération) :

Le maire a présenté le rapport (qui a été vu le 7-12-2022 en conseil d'agglomération) et le conseil municipal a pris acte.

Réunion Parc National des Cévennes :

Louise a suivi en visio une réunion le ..... (voir détail en annexe).

Adressage :

À propos de l'adressage, Bruno demande à partir de quand devons nous installer les panneaux.  
Réponse de Ludo, dès maintenant.

La séance est levée à 22h30.